

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AGENT CONSTATATEUR 2026

**(A compléter en MAJUSCULES S.V.P.)**

Vos coordonnées personnelles:

Nom..... Prénom..... F  H

Lieu et date de naissance.....

N° de registre national : .....

Rue : .....

CP : ..... Localité : .....

 : ..... GSM : .....

Email : .....

*[Merci d'écrire votre adresse électronique de façon lisible : la convocation à la formation est uniquement envoyée par ce moyen]*

Les coordonnées de votre lieu de travail :

Institution provinciale  Administration communale  C.P.A.S.  
 Intercommunale  Hôpital public  Autre : .....

Service : .....

Numéro BCE : .....

Rue : .....

CP : ..... Localité : .....

 : ..... GSM : .....

Email : .....

Personne responsable (nom et prénom) : .....

Formation :

VOTRE CHOIX	FORMATION	GROUPE	NOMBRE D'HEURES	DATE	LIEU
<input type="checkbox"/>	AGENT CONSTATATEUR	1	40h (6 jours)	Les 12, 13, 18, 19, 20, 21 et 22 mai 2026	Campus de Namur
<input type="checkbox"/>	AGENT CONSTATATEUR	2	40h (6 jours)	Les 16, 17, 18, 19, 20 et 23 novembre 2026	Campus de Namur

Qualification du personnel :

Atteste avoir obtenu le CESS (Certificat d'étude Secondaire Supérieur) obtenu généralement à la fin de la 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> secondaire.

- Atteste avoir obtenu le CESI (Certificat d'étude Secondaire Inférieur) ou le certificat de 2<sup>ème</sup> degrés secondaire accompagné de 5 ans d'ancienneté dans un domaine utiles à la fonction d'agent constataleur.

Toute inscription sera facturée sauf exception prévue dans notre ROI. Le coût de notre formation est de 480 euros pour toute la formation. La facturation sera envoyée au pouvoir local après la formation.

Pour les agents provinciaux, le droit d'inscription est pris en charge par la Province. Cette prise en charge ne signifie pas gratuité, celle-ci représente bien un coût pour l'Institution provinciale au bénéfice de ses agents. Pour toutes questions relatives au droit d'inscription, merci de vous adresser au correspondant renseigné sur ce bulletin.

Signature et acceptation termes et conditions :

Termes et conditions du droit à l'image et du R.O.I. disponibles sur [www.epapnamur.be](http://www.epapnamur.be) onglet « Règlement étudiants ».

Par ailleurs, via la signature de ce bulletin d'inscription, l'étudiant valide la réception et à la prise de connaissance des informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - document annexé).

Date : ..... Signature du chef de service :	Date : ..... Signature de l'agent :
--	--

Ce bulletin est à renvoyer par courrier ou par mail un mois avant de début de la formation.

Votre correspondante : Charlotte LEQUEUT

E-mail : [charlotte.lequeut@province.namur.be](mailto:charlotte.lequeut@province.namur.be)

Tél : 081/77.50.33

Fax : 081/77.69.51

Adresse : EPAP – Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie

Rue Henri Blès 188 – 5000 NAMUR

## **ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE (EPAP)**

### **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Je soussigné(e) ..... étudiant(e), déclare

- **avoir pris connaissance et accepter le contenu** du "Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie" ;
- **avoir pris connaissance et adhérer aux** "Projets éducatif et pédagogique des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur" ainsi qu'au "Projet d'établissement de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie" ;
- **avoir pris connaissance de la politique de la Province de Namur en matière de traitement de données à caractère personnel** ;
- **donner mon consentement pour le traitement de mes données afin que l'établissement m'informe** des formations proposées annuellement et des activités complémentaires aux formations elles-mêmes :
  - oui.....
  - non.....

CETTE ACCEPTATION EST VALABLE POUR LA DUREE DE LA FORMATION SUIVIE AU SEIN DE L'ECOLE.

CE DOCUMENT EST A REMETTRE OU A RENVOYER A L'ECOLE AU PLUS TARD POUR LE PREMIER JOUR DE LA FORMATION,

A DEFAUT, L'INSCRIPTION **NE POURRA ETRE ACCEPTEE**.

DATE :

Signature de l'étudiant précédée de la mention « **lu et approuvé** » et de ses NOM et PRENOM :

## **POLICE DE PROTECTION DES DONNEES**

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez dans le cadre de votre inscription sont traitées par **I'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE** (La Province de Namur) conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) ainsi qu'à la législation belge relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

### **QUI EST LE « RESPONSABLE DU TRAITEMENT » ?**

La **PROVINCE DE NAMUR**, dont le siège social est établi à 5000 NAMUR, Rue du Collège, 33.

### **QUELLES DONNEES TRAITONS-NOUS ?**

Les données traitées sont des :

- données classiques : nom et prénom, lieu et date de naissance, sexe, résidence principale, numéro de téléphone, adresse email, employeur de l'étudiant ; parcours scolaire et de formation ; photo ; N° de registre national...
- données particulières : le cas échéant, des données médicales, des données professionnelles complémentaires...

### **QU'EN FAISONS-NOUS ?**

Nous traitons les données dans le cadre de l'inscription et du suivi de l'étudiant tout au long de son parcours de formation au sein de l'établissement provincial. Plus précisément, nous traitons les données pour :

- veiller au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumis l'établissement ;
- déterminer les subventions à l'établissement ;
- assurer le contrôle et la validation des inscriptions des étudiants ;
- garantir le suivi de l'étudiant tout au long de son inscription au sein de l'établissement scolaire ;
- organiser des activités complémentaires (par exemple : invitation à des conférences).

**Si vous l'acceptez**, nous traitons les données pour :

- contacter les anciens étudiants pour les informer des formations proposées annuellement et des activités complémentaires aux formations elles-mêmes.

### **SUR QUELLE(S) BASE(S) ?**

Le traitement de ces données est nécessaire en vertu d'obligations légales, d'une mission d'intérêt public et, le cas échéant, sur base de votre consentement.

### **DESTINATAIRES DES DONNEES ?**

Nous transmettons vos données à nos autorités de tutelle :

- pour le Pôle administration (EPA) : le Conseil régional de la Formation (CRF) ;

- pour le Pôle pédagogie (ISPN) : la Fédération Wallonie-Bruxelles (désignation usuelle de la Communauté française visée à l'article 2 de la Constitution).

## DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES ?

Nous conservons les données durant toute la scolarité de l'étudiant au sein de l'établissement d'enseignement de la Province de Namur.

Nous supprimons les données de l'étudiant à l'issue de sa formation, **sauf** s'il donne son consentement pour une conservation ultérieur en vue de :

- contacter les anciens étudiants pour les informer des formations proposées annuellement et des activités complémentaires aux formations elles-mêmes.

Les données peuvent être conservées plus longtemps à des fins d'information ou d'archivage.

## LOCALISATION DE VOS DONNEES

Les données sont exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'U.E.

## QUELS SONT VOS DROITS ?

De manière générale, dans le cadre des traitements de données effectués par **l'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE (La Province de Namur)**, vous disposez des droits suivants :

- **Accès et rectification** - Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant.
- **Opposition** - Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime.
- **Retirer votre consentement** - Lorsque les données sont traitées en vertu de votre consentement, vous pouvez à tout moment revenir sur cette décision, sans remettre en cause le traitement passé.
- **Effacement** - Vous pouvez obtenir l'effacement de vos données ou la limitation du traitement dans les conditions prévues aux articles 17 et 18 du Règlement général sur la protection des données.
- **Portabilité** - Vous pouvez obtenir la communication des données que vous avez fournies sous format électronique ou leur transmission à un tiers dans les conditions prévues à l'article 20 du règlement général sur la protection des données.

## À QUI VOUS ADRESSER POUR EXERCER CES DROITS ?

Le responsable de traitement de vos données (Province de NAMUR, Rue Henri Blès, 190 à 5000 NAMUR) et son délégué à la protection des données (Rue Henri Blès, 190 à 5000 NAMUR, courriel : [privacy@province.namur.be](mailto:privacy@province.namur.be)) se tiennent à votre disposition pour toute question et, moyennant justification de votre identité, pour toute demande relative aux droits exposés ci-dessus.

Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter l'Autorité de Protection des Données (Rue de la Presse, 35 – 1000 Bruxelles, Tél. + 32 2 274 48 00 – [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)).